Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 56 [i.e. 57] (1986)

Heft: 10: Comment financer le risque industriel?

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

gie, l'urbanisme, la formation professionnelle, la recherche et bien d'autres éléments encore, parfois subjectifs. Il est donc nécessaire de veiller à ce que les objectifs poursuivis dans ces divers domaines concourent véritablement au succès de la politique de développement. Finalement, plusieurs instances s'occupent de développement économique : la Confédération, les cantons, des associations, certaines communes, au point que des problèmes de coordination se posent continuellement.

On conçoit dès lors mieux pourquoi l'Etat doit se donner les moyens d'intervenir directement dans certains domaines, d'autant plus que la réussite d'une politique de développement dépend grandement du degré de consensus réalisé autour des objectifs définis.

Dans ce domaine, des progrès sensibles ont été réalisés au cours des dernières années dans le Jura. La nécessité du développement économique et les contraintes qui l'accompagnent ont favorisé une prise de conscience de plus en plus aiguë parmi les milieux concernés, ce qui a progressivement conduit à une concertation plus approfondie et à une meilleure coordination des actions entreprises. Cet effort sera poursuivi.

J.-P. B.

Association pour la défense des intérêts jurassiens

Président ad interim :
Philippe Degoumois, avocat et notaire,
2740 Moutier

Secrétaire général
et rédacteur responsable :
Pierre-Alain Gentil, 2800 Delémont

Administration de l'ADIJ et rédaction des «intérêts de nos régions»

Rue du Château 2, case postale 344, 2740 Moutier 1, ✆ 032 93 41 51, c.c.p. 25-2086-1